

**MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**



**BURKINA FASO**  
Unité – Progrès – Justice

**CABINET**

**INSPECTION GENERALE DES FINANCES**

**RAPPORT GENERAL ANNUEL  
D'ACTIVITES 2022 DE  
L'INSPECTION GENERALE DES  
FINANCES**

Juillet 2023



## SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES IMAGES	6
MOT DE L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES	10
INTRODUCTION	11
<b>PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES ET DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2022</b>	12
CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES	14
I.1. ATTRIBUTIONS	14
I.2. ORGANISATION	15
I.3. MOYENS DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES	16
I.3.1. Moyens humains	16
I.3.2. Moyens matériels	17
I.3.3. Moyens financiers	17
CHAPITRE II : PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2022	18
II.1. CONTEXTE D'ELABORATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2022	18
II.2. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2022	18
<b>DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES DE CONTROLES ET D'AUDITS FINANCIERS ET COMPTABLES</b>	21
CHAPITRE I : AUDIT DES MARCHES PUBLICS	23
I.1. SITUATION DES MARCHES PUBLICS AUDITES	23
I.2. IRREGULARITES FINANCIERES	24
I.3. PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS	25
CHAPITRE II : AUDIT DES BAUX ADMINISTRATIFS	26
II.1. SITUATION DES BAUX ADMINISTRATIFS AUDITES	27
II.2. IRREGULARITES FINANCIERES	27
II.3. PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS	28
CHAPITRE III : CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES POSTES DE PEAGES	30
III.1. SITUATION DES RECETTES COLLECTEES PAR POSTE DE PEAGE	30
III.2. IRREGULARITES FINANCIERES	31
III.3. PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS	31
CHAPITRE IV : CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT ET DES FONDS NATIONAUX	32
IV.1. STRUCTURES CONTROLEES	32
IV.2. IRREGULARITES FINANCIERES	33
IV.3. PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS	33
CHAPITRE V : CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES PROJETS ET PROGRAMMES	35
V.1. STRUCTURES CONTROLEES	35
V.2. IRREGULARITES FINANCIERES	36
V.3. PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS	36
CHAPITRE VI : CONTROLE DE LA GESTION DES CANTINES SCOLAIRES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	38
VI.1. COMMUNES CONCERNEES	38

VI 2. PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS -----	39
CHAPITRE VII : CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES SOCIETES D'ETAT ET ASSIMILEES -----	41
VII.1. STRUCTURES CONTROLEES-----	41
VII.2. IRREGULARITES FINANCIERES -----	41
VII.3. PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS-----	42
CHAPITRE VIII : INVESTIGATIONS SUR SAISINE ET APPUIS -----	43
VIII.1. MISSIONS D'INVESTIGATIONS SUR SAISINE -----	43
VIII.1.1. Irrégularités financières-----	44
VIII.1.2. Principales faiblesses et recommandations -----	44
VIII.2. MISSIONS D'APPUI -----	45
<b>TROISIEME PARTIE : ACTIVITES DE CARTOGRAPHIES DES RISQUES, D'EVALUATION DES DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE ET DE SUIVI DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES -----</b>	<b>47</b>
CHAPITRE I : CARTOGRAPHIE DES RISQUES-----	49
I.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU PROCESSUS DE RECOUVREMENT DES RECETTES DU BUREAU PRINCIPAL DES DOUANES DE OUAGA ROUTE-----	49
I.2. CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU PROCESSUS DE RECOUVREMENT DES RECETTES A LA RECETTE GENERALE-----	50
I.3 SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS PAR PROCESSUS -----	52
CHAPITRE II : EVALUATION DES DISPOSITIFS DU CONTROLE INTERNE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES-----	53
II.1. EVALUATION DES DISPOSITIFS DU CONTROLE INTERNE -----	53
II.2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES-----	55
<b>QUATRIEME PARTIE : ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LE FAUX, LA FRAUDE ET LA CORRUPTION-----</b>	<b>56</b>
CHAPITRE I : ACTIVITES DES CAC -----	58
I.1. ETAT DES LIEUX ET MODES DE SAISINE DES CAC -----	58
I.1.1. Etat des lieux -----	58
I.1.2. Modes de saisine des CAC -----	59
I.2. ACTIVITES REALISEES PAR LES CAC -----	61
I.2.1. Activités d'information et de sensibilisation au profit des agents -----	61
I.2.2. Activités d'information et de sensibilisation au profit des usagers -----	62
CHAPITRE II : ACTIVITES DE COORDINATION ET DE SUPERVISION DE L'IGF -----	63
II.1. ACTIVITES DE COORDINATION-----	63
II.2. ACTIVITES DE SUPERVISION-----	63
CONCLUSION-----	66

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL REVISE 2022 DE L'IGF .....	18
TABLEAU 2 : SITUATION DES MARCHES AUDITES PAR STRUCTURE .....	24
TABLEAU 3 : REPARTITION DES MARCHES PAR MODE DE PASSATION .....	24
TABLEAU 4 : SYNTHESE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS .....	25
TABLEAU 5 : SITUATION DES BAUX AUDITES .....	27
TABLEAU 6 : PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS SUR L'AUDIT DES BAUX ..	28
TABLEAU 7 : SITUATION DES RECETTES COLLECTEES PAR POSTE DE PEAGE .....	30
TABLEAU 8 : PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE DES POSTES DE PEAGE .....	31
TABLEAU 9 : SYNTHESE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE DES EPE ET FN .....	33
TABLEAU 10 : SYNTHESE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE DES PP .....	36
TABLEAU 11 : SYNTHESE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE DE LA GESTION DES CANTINES SCOLAIRES .....	39
TABLEAU 12 : SYNTHESE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE DES SE ET ASSIMILEES .....	42
TABLEAU 13 : SYNTHESE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS SUR LES INVESTIGATIONS SUR SAISINE .....	44
TABLEAU N°14: REPARTITION DES RISQUES A OUAGA ROUTE .....	50
TABLEAU 15 : REPARTITION DES RISQUES A LA RECETTE GENERALE .....	51
TABLEAU 16 : SYNTHESE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS SUR LA CARTOGRAPHIE	52
TABLEAU 17 : SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION DES DISPOSITIFS DU CONTROLE INTERNE .....	54
TABLEAU 18 : SYNTHESE DES PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS SUR L'EVALUATION DES DISPOSITIFS DU CONTROLE INTERNE .....	55
TABLEAU 19 : NUMEROS VERTS DES CAC .....	60
TABLEAU 20 : SITUATION DES SESSIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AU PROFIT DES AGENTS .....	61
TABLEAU 21 : SITUATION DES SESSIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AU PROFIT DES USAGERS .....	62
TABLEAU 22 : SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION DES ACTIVITES DE SENSIBILISATION .....	64

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: REPARTITION DU PERSONNEL DE L'IGF PAR SEXE .....	16
FIGURE 2 : : REPARTITION DES INSPECTEURS DES FINANCES PAR METIER .....	17

## LISTE DES IMAGES

IMAGE 1: PLAFOND DU 1ER ETAGE DU BATIMENT SERVANT DE RESIDENCE AU SG DE LA PROVINCE DU BOULKIEMDE .....	29
IMAGE 2: PLAFOND DU BATIMENT SERVANT DE LOGEMENT AU SG DU GOUVERNORAT DES HAUTS BASSINS .....	29
IMAGE 3 : CEREMONIE DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU PROFIT DES USAGERS .....	65
IMAGE 4 : EQUIPE DE LA MISSION DE REDACTION DU RGAA 2022 DE L'IGF AVEC L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES DEVANT LES BUREAUX DE LA DIRECTION REGIONALE DES IMPOTS DU CENTRE-OUEST .....	68
IMAGE 5 : MISSION DE SUPERVISION DE L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES AVEC L'EQUIPE DE LA MISSION DE REDACTION DU RGAA 2022 .....	69

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ABER</b>	Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale
<b>ABNORM</b>	Agence Burkinabè de Normalisation et de la Métrologie
<b>ABR</b>	Audit Basé sur les Risques
<b>ACOMOD-B</b>	Agence de Conseil et de Maitrise d'Ouvrage Délégué en Bâtiment et Aménagement Urbain
<b>AG-EPE</b>	Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat
<b>AGETEER</b>	Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural
<b>AGETIB</b>	Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina
<b>AG-PP</b>	Assemblée Générale des Projets et Programmes
<b>AG-SE</b>	Assemblée Générale des Sociétés d'Etat
<b>AJE</b>	Agence Judiciaire de l'Etat
<b>AME</b>	Association des Mères Educatrices
<b>ANEEMAS</b>	Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées
<b>APE</b>	Association des Parents d'Elèves
<b>APEX</b>	Agence pour la Promotion des Exportations
<b>ASCE-LC</b>	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
<b>BCMP</b>	Bureau Comptable Matière Principal
<b>BESC</b>	Bordereaux Electroniques de Suivi des Cargaisons
<b>CAC</b>	Comité Anti-Corruption
<b>CARFO</b>	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
<b>CASEM</b>	Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
<b>CAT</b>	Cellule d'Appui Technique
<b>CEB</b>	Circonscription d'Education de Base
<b>CENASA</b>	Centre National des Arts, du Spectacle et de l'Audiovisuel
<b>CENTIF</b>	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
<b>CHUP-CDG</b>	Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique Charles de Gaulle
<b>CNLF</b>	Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude
<b>COGES</b>	Comité de Gestion
<b>CONASUR</b>	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>CPC</b>	Commission Permanente de Concertation
<b>CT</b>	Collectivités territoriales
<b>DAF</b>	Direction de l'Administration et des Finances
<b>DCIS</b>	Département du Contrôle Interne des Services
<b>DCPPES</b>	Département du Contrôle des Projets et Programmes, des Etablissements Publics de l'Etat et des Sociétés d'Etat
<b>DCSF</b>	Département du Contrôle des Services Fiscaux
<b>DCSFC</b>	Département du Contrôle des Services Financiers et Comptables
<b>DDII</b>	Direction du Développement Institutionnel et de l'Innovation
<b>DGAIE</b>	Direction Générale des Affaires immobilières et de l'Equipement de l'Etat
<b>DGAP</b>	Direction Générale des Activités Postales
<b>DGB</b>	Direction Générale du Budget

<b>DGCE</b>	Direction Générale des Communications Electroniques
<b>DG-CMEF</b>	Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers
<b>DGCOOP</b>	Direction Générale de la Coopération
<b>DGD</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGDT</b>	Direction Générale du Développement du Territoire
<b>DGEF</b>	Direction Générale des Eaux et forêts
<b>DGEP</b>	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
<b>DGESS</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
<b>DGF</b>	Direction de la Gestion des Finances
<b>DGI</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DGSI</b>	Direction Générale des Services Informatiques
<b>DGTCP</b>	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DGTD</b>	Direction Générale de la Transformation Digitale
<b>DILCC</b>	Département des Investigations et de la Lutte Contre la Corruption
<b>DMP</b>	Direction des Marchés Publics
<b>DPEPPNF</b>	Direction Provinciale de l'Education Préscolaire, Primaire et Non Formelle
<b>DRH</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>DRI</b>	Direction Régionale des Impôts
<b>DRI</b>	Direction Régionale des Infrastructures
<b>EFP-TP</b>	Ecole de Formation et de Perfectionnement en Travaux Publics
<b>ENAREF</b>	Ecole Nationale des Régies Financières
<b>END</b>	Ecole Nationale des Douanes
<b>ENGSP</b>	Ecole Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire
<b>ENTP</b>	Ecole Nationale des Travaux Publics
<b>EPE</b>	Etablissement Public de l'Etat
<b>FAPP</b>	Fonds d'Appui à la Presse Privée
<b>FBDES</b>	Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
<b>FN</b>	Fonds Nationaux
<b>FNS</b>	Fonds National de Solidarité
<b>FSR-B</b>	Fonds Spécial Routier du Burkina Faso
<b>GBE</b>	Garantie de Bonne Exécution
<b>HCRUN</b>	Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale
<b>IDS</b>	Institut Des Sciences
<b>IGF</b>	Inspection Générale des Finances
<b>INSD</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>IRF</b>	Impôt sur les Revenus Fonciers
<b>ITS</b>	Inspection Technique des Services
<b>IUTS</b>	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires
<b>LOLF</b>	Loi Organique relative aux Lois de Finances
<b>MCCAT</b>	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme
<b>MEFP</b>	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
<b>MENAPLN</b>	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues Nationales
<b>MTDPCE</b>	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des

	Communications Electroniques
<b>OFINAP</b>	Office Nationale des Aires Protégées
<b>ONEA</b>	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>PAEA</b>	Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement
<b>PA-PDSEB</b>	Projet d'Appui au Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base
<b>PAPEA</b>	Programme d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole
<b>PAPS II</b>	Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Santé Phase II
<b>PASEC</b>	Programme d'Appui au Secteur de la Culture
<b>PASEL</b>	Projet d'Appui au Secteur de l'Electricité
<b>PCA</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>PCS-PAM</b>	Projet Cantines Scolaires-Programme Alimentaire Mondial
<b>PEPU</b>	Projet d'Electrification des zones Péri Urbaines de Ouaga et Bobo
<b>PHASAO</b>	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest
<b>PICA-SC/MEFP</b>	Plan Intégré de Contrôle et d'Audit des Structures de Contrôle du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
<b>PP</b>	Projets et Programmes
<b>PPM</b>	Plan de Passation des Marchés
<b>PRISE</b>	Programme de Réalisation des Infrastructures Socioéconomiques
<b>PRM</b>	Personne Responsable des Marchés
<b>PS</b>	Perception Spécialisée
<b>PTA</b>	Plan de Travail Annuel
<b>RAR</b>	Restes A Recouvrer
<b>RG</b>	Recette Générale
<b>RGAA</b>	Rapport Général Annuel d'Activités
<b>RP</b>	Responsable de Programme
<b>SBMP</b>	Service du Budget et des Marchés Publics
<b>SBT</b>	Société Burkinabè de Télédiffusion
<b>SCGM</b>	Service de la Comptabilité Générale et des Matières
<b>SE</b>	Société d'Etat
<b>SEM</b>	Sociétés d'Economie Mixte
<b>SEPB</b>	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina
<b>SIAD</b>	Service de l'Informatique, des Archives et de la Documentation
<b>SIGASPE</b>	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
<b>SINTAX</b>	Système Informatisé de Taxation
<b>SONABEL</b>	Société Nationale d'Electricité du Burkina
<b>SONABHY</b>	Société Nationale Burkinabè des Hydrocarbures
<b>SP-CNPE</b>	Secrétariat Permanent du Comité National de Politique Economique
<b>SP-ITIE</b>	Secrétariat Permanent de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
<b>SP-PIF</b>	Secrétariat Permanent pour la Promotion de l'Inclusion Financière
<b>SRH</b>	Service des Ressources Humaines
<b>TPA</b>	Taxe Patronale d'Apprentissage
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UNZ-K</b>	Université Norbert Zongo de Koudougou

## MOT DE L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES



L'Inspection Générale des Finances (IGF) sacrifie chaque année à la tradition de l'élaboration de son rapport général annuel d'activités. Ce rapport 2022, participe de la visibilité des actions menées par l'IGF pour le renforcement du contrôle et de la transparence dans la gestion des finances publiques.

Il s'inscrit dans le cadre du respect de l'obligation de rendre compte aux autorités et d'informer le citoyen sur l'état d'exécution de ses missions.

Le présent rapport dresse le bilan des activités réalisées par l'IGF dans un contexte marqué par les changements institutionnels et politiques et la crise sécuritaire.

En dépit de ce contexte, l'IGF a pu réaliser les activités inscrites dans son plan de travail annuel et en lien avec la lettre de mission qui m'est assignée.

En effet, conformément à ses attributions, l'IGF a exécuté des missions de contrôles et d'audits, de suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures, d'évaluation des dispositifs de contrôle interne, d'élaboration de cartographies des risques. Elle a également réalisé des activités de mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le faux, la fraude et la corruption au sein du MEFP.

Au titre de cette dernière attribution, les autorités ont bien voulu créer au sein de l'IGF un département pour sa prise en charge.

La réalisation des activités a permis à l'IGF d'enregistrer en 2022 une performance de 91,11% nonobstant les sollicitations diverses de structures partenaires.

Aussi, j'exprime ma gratitude aux autorités pour leur accompagnement qui a favorisé ce niveau d'atteinte des objectifs.

Mes remerciements vont à l'endroit de mes collaborateurs pour les efforts consentis dans la réalisation des activités.

Je leur réitère ma reconnaissance pour la mobilisation, l'engagement, le sens du service public et les invite à plus d'innovations pour relever les différents défis.

**Check Sidi Mohamed KONE**

*Officier de l'Ordre de l'Étalon*

# INTRODUCTION

L'Inspection Générale des Finances est une structure rattachée au cabinet du ministre en charge des finances. Elle contribue à l'atteinte des objectifs du Programme Budgétaire 036 « contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat ».

L'article 9 de l'arrêté n°2023-154/MEFP/CAB/IGF du 27 mars 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'IGF, lui fait obligation de produire un rapport général annuel d'activités.

Le présent rapport général annuel d'activités fait la synthèse des activités menées et des résultats atteints au titre de l'année 2022 et s'articule autour des points suivants :

- **Première partie** : Présentation de l'Inspection Générale des Finances et du plan de travail annuel 2022 ;
- **Deuxième partie** : Activités de contrôles et d'audits financiers et comptables ;
- **Troisième partie** : Activités de cartographies des risques, d'évaluation des dispositifs de contrôle interne et de suivi de mise en œuvre des recommandations antérieures ;
- **Quatrième partie** : Activités des comités anti-corruption.

**PREMIERE PARTIE :**  
**PRESENTATION DE L'INSPECTION  
GENERALE DES FINANCES ET DU  
PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2022**

Cette partie est consacrée à la présentation de l'Inspection Générale des Finances et de son Plan de Travail Annuel (PTA) 2022.

## CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES

Ce chapitre rappelle les attributions de l'Inspection Générale des Finances, son organisation ainsi que les moyens mis à sa disposition en 2022.

### **I.1. Attributions**

L'Inspection Générale des Finances a pour mission d'assurer l'audit et le contrôle de toutes les structures de l'Etat et de ses démembrements et de manière générale de toutes les structures qui reçoivent, détiennent ou gèrent des deniers publics conformément aux dispositions de l'article 62 du décret n°2023-0198/PRES-TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP).

Elle est chargée notamment :

- d'assurer l'évaluation des dispositifs de contrôle interne au sein des départements ministériels et des institutions ;
- d'assurer l'audit et le contrôle de la gestion financière et comptable des programmes budgétaires ;
- d'assurer l'audit de la performance des programmes budgétaires ;
- d'assurer la coordination de la fonction d'audit financier à l'échelon gouvernemental ;
- de suivre les recommandations issues des audits antérieurs ;
- d'apporter un appui aux inspections techniques des ministères et institutions ;
- de contrôler les services financiers, fiscaux et comptables de l'Etat, des Collectivités territoriales (CT) et des Etablissements publics de l'Etat (EPE) ;
- de contrôler la gestion financière et comptable des administrations civiles et militaires ;
- de contrôler la gestion financière des Projets et programmes de développement (PPD), des Etablissements publics de l'Etat (EPE), des Sociétés d'Etat (SE), des Sociétés d'économie mixte (SEM) et de toutes les

- sociétés dans lesquelles l'Etat possède des participations et des établissements privés qui reçoivent les subventions de l'Etat ;
- de mettre en œuvre la politique nationale en matière de lutte contre le faux, la fraude et la corruption au sein du département et des autres structures publiques ;
  - de coordonner la lutte contre le faux, la fraude et la corruption au sein du ministère.

## **I.2. Organisation**

L'Inspection Générale des Finances est placée sous l'autorité d'un Inspecteur Général. Elle est organisée comme suit :

- le cabinet de l'Inspecteur Général ;
- les services d'appui ;
- les départements.

Le cabinet de l'Inspecteur Général comprend outre l'Inspecteur Général, le Secrétariat et la Cellule d'Appui Technique (CAT).

Les services d'appui regroupent le Service du Budget et des Marchés Publics (SBMP), le Service de la Comptabilité Générale et des Matières (SCGM), le Service des Ressources Humaines (SRH) et le Service de l'Informatique, des Archives et de la Documentation (SIAD).

Les départements sont :

- le Département du Contrôle des Services Fiscaux (DCSF) ;
- le Département du Contrôle des Services Financiers et Comptables (DCSFC) ;
- le Département du Contrôle des Projets et Programmes, des Etablissements Publics de l'Etat et des Sociétés d'Etat (DCPPES) ;
- le Département du Contrôle Interne des Services (DCIS) ;
- le Département des investigations et de la lutte contre la corruption (DILCC).

### I.3. Moyens de l'Inspection Générale des Finances

La réalisation des activités 2022 de l'Inspection Générale des Finances a nécessité la mobilisation de moyens humains, matériels et financiers.

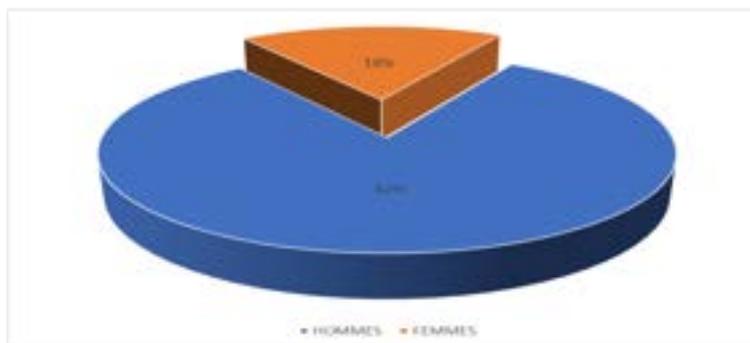
#### I.3.1. Moyens humains

En 2022, l'Inspection Générale des Finances disposait d'un effectif de cinquante-cinq (55) agents répartis comme suit :

- quarante-deux (42) Inspecteurs des Finances dont dix-huit (18) Inspecteurs du Trésor, huit (08) Inspecteurs des Impôts et seize (16) Administrateurs des Services Financiers ;
- treize (13) Agents d'appui composés d'un (01) Inspecteur du Trésor, d'un (01) Contrôleur des services financiers, d'un (01) Contrôleur du Trésor, d'une (01) Assistante en gestion des ressources humaines, de deux (02) Secrétaires, d'une (01) Aide archiviste, d'un (01) Agent de liaison et de cinq (05) Chauffeurs.

La répartition par sexe du personnel fait ressortir dix (10) femmes et quarante-cinq (45) hommes, soit respectivement des taux de 18,20% et de 81,80%. Cette répartition est illustrée par la figure ci-dessous.

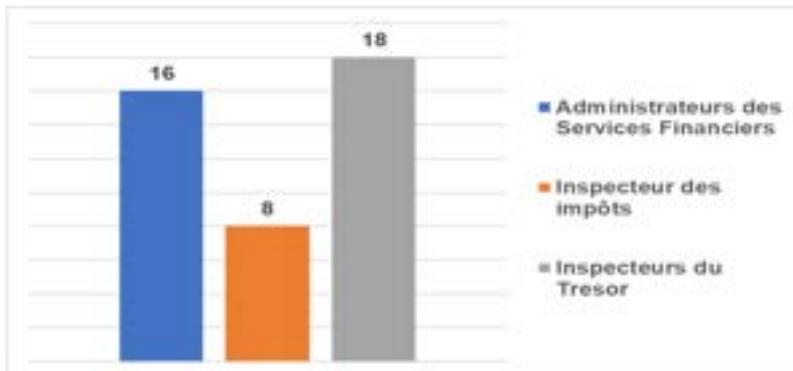
**Figure 1: Répartition du personnel de l'IGF par sexe**



Concernant les Inspecteurs des Finances, la répartition par sexe est de 14,29% pour les femmes et 85,71% pour les hommes

La classification par emploi des Inspecteurs des Finances est illustrée par la figure ci-dessous.

**Figure 2 : Répartition des Inspecteurs des finances par emploi**



### **I.3.2. Moyens matériels**

Outre le mobilier de bureau, les autres moyens matériels de l'IGF sont composés du matériel roulant et informatique.

Le matériel roulant se compose de onze (11) véhicules fonctionnels à quatre roues dont sept (07) en bon état et d'un (01) véhicule à deux roues en état passable.

### **I.3.3. Moyens financiers**

Les ressources financières débloquées se sont élevées à la somme de quatre cent quatre-vingt millions sept cent soixante mille (480 760 000) francs CFA sur une dotation budgétaire d'un milliard quatre-vingt-quatre millions sept cent soixante mille (1 084 760 000) francs CFA, soit un taux de 44,32%.

## CHAPITRE II : PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2022

Ce chapitre décrit le contexte dans lequel le Plan de Travail Annuel (PTA) 2022 a été élaboré avant de s'appesantir sur son contenu.

### II.1. Contexte d'élaboration du Plan de Travail Annuel 2022

Le Plan de Travail Annuel 2022 de l'IGF a été élaboré dans un contexte marqué par les changements institutionnels et politiques au niveau du pays. Les multiples sollicitations ont conduit à plusieurs révisions du PTA.

Les activités qui y sont inscrites découlent de celles du programme budgétaire 036 « Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat » et sont liées à la lettre de mission n°2022-000951/MEFP/SG/DDII du 20 juin 2022 de l'Inspecteur Général des Finances.

### II.2. Plan de Travail Annuel 2022

Le PTA 2022 révisé de l'IGF se présente dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Plan de Travail Annuel révisé 2022 de l'IGF**

N°	Actions / Activités	Principaux extrants attendus en 2022	Programmation Physique 2022				Programmation Financière 2022
			T1	T2	T3	T4	
<b>Contrôles, audits et lutte contre la fraude, le faux et la corruption</b>							
1.	Contrôler la gestion financière et comptable des EPE et FN	La gestion financière et comptable de dix (10) EPE et FN est contrôlée		X	X	X	11 975 000
2.	Contrôler la gestion financière et comptable des postes de péage (FSR-B)	La gestion financière et comptable de cinq (05) postes de péage est contrôlée		X	X	X	15 000 000
3.	Contrôler la gestion financière et comptable des Projets et programmes	La gestion financière et comptable de dix (10) projets et programmes est contrôlée	X	X	X	X	10 000 000
4.	Contrôler la gestion financière et comptable des SE et assimilées	La gestion financière et comptable de cinq (05) SE et assimilées est contrôlée		X	X	X	7 000 000

N°	Actions / Activités	Principaux extrants attendus en 2022	Programmation Physique 2022				Programmation Financière 2022
			T1	T2	T3	T4	
5.	Contrôler la gestion financière et comptable des Collectivités Territoriales	La gestion financière et comptable de dix (10) CT est contrôlée	X	X			15 000 000
6.	Réaliser des missions d'investigations/ activités sur saisine et d'appuis aux ministères et institutions	Dix (10) missions d'investigation sur saisine sont réalisées	X	X	X	X	30 000 000
7.	Réaliser l'audit des marchés publics	Deux cent cinquante (250) marchés des démembrements de l'Etat sont audités		X	X	X	15 000 000
8.	Mettre en œuvre l'accord cadre mono attributaire de coaching avec un tiers superviseur pour l'exécution de missions en audit de performance, en ABR et en cartographie des risques	Trois (03) sessions de formation en suivi de coaching en ABR, en Audit de performance et en Cartographie des risques sont réalisées			X	X	90 000 000
9.	Renforcer les capacités des Comités anti-corruption (CAC)	Une (01) session de formation est organisée au profit des membres CAC				X	15 512 000
10.	Organiser des campagnes médiatiques annuelles (fora) de sensibilisation contre la corruption à travers des journées portes ouvertes au sein des structures du MEFP	Sept (7) campagnes médiatiques de sensibilisation contre la corruption sont organisées				X	23 900 000
11.	Evaluer les campagnes de sensibilisation des CAC	Trois (03) missions d'évaluation des campagnes de sensibilisation des CAC sont réalisées			X	X	4 600 000
12.	Tenir la session du cadre de concertation entre le MEFP et les CAC	Une (01) session du cadre de concertation est tenue		X			2 000 000
13.	Tenir les sessions du cadre de concertation entre l'IGF et les CAC	Quatre (04) sessions trimestrielles du cadre de concertation sont tenues	X	X	X	X	1 941 100
14.	Réaliser la cartographie des risques des structures centrales et rattachées du MEFP	Les cartographies des risques de deux (02) structures du MEFP (DGD et DGTCP) sont réalisées			X	X	40 000 000
15.	Elaborer le rapport annuel de l'IGF	Le rapport annuel 2021 de l'IGF est élaboré			X		10 302 000
16.	Elaborer le tableau de bord de l'IGF	Quatre (4) tableaux de bord trimestriels sont élaborés	X	X	X	X	0
17.	Animer les cadres de concertation des structures de contrôles du MEFP	Quatre (4) sessions de concertation sont tenues	X	X	X	X	5 000 000

N°	Actions / Activités	Principaux extraits attendus en 2022	Programmation Physique 2022				Programmation Financière 2022
			T1	T2	T3	T4	
18.	Assurer l'évaluation des dispositifs de contrôle interne au sein des départements ministériels et des institutions	L'état de maturité des dispositifs de contrôle interne de trois (03) structures d'un département ministériel est évalué			X	X	10 000 000
19.	Suivre la mise en œuvre des recommandations des audits et contrôles antérieurs réalisés par l'IGF	Le suivi des recommandations antérieures de 60 structures est réalisé			X	X	3 000 000
20.	Réaliser l'audit des baux administratifs	L'audit de trente (30) baux administratifs et le contrôle de l'occupation effective des bâtiments pris en location par l'Etat dans trois (03) régions sont réalisés			X	X	15 000 000
21.	Assister l'ASCE-LC dans l'audit de l'Assemblée nationale, des ministères/institutions	L'assistance à l'ASCE-LC pour la réalisation de l'audit de l'Assemblée nationale et des ministères et institutions est assurée	X	X	X		5 000 000
22.	Tenir les sessions d'informations et de sensibilisations au profit des agents du MEFP	Trente (30) sessions d'informations et de sensibilisations au profit des agents du MEFP sont tenues			X	X	10 000 000
<b>TOTAL</b>							<b>340 230 100</b>

**DEUXIEME PARTIE :**  
**ACTIVITES DE CONTROLES ET**  
**D'AUDITS FINANCIERS ET**  
**COMPTABLES**

Cette deuxième partie présente les activités exécutées en matière de contrôle et d'audit. Il s'agit :

- de l'audit des marchés publics ;
- de l'audit des baux administratifs ;
- du contrôle de la gestion financière et comptable des postes de péage ;
- du contrôle de la gestion financière et comptable des Etablissements Publics de l'Etat et des Fonds Nationaux ;
- du contrôle de la gestion financière et comptable des Projets et Programmes ;
- du contrôle de la gestion des cantines scolaires dans les Collectivités Territoriales ;
- du contrôle de la gestion financière et comptable des Sociétés d'Etat et assimilées ;
- des investigations sur saisine et appuis.

## CHAPITRE I : AUDIT DES MARCHES PUBLICS

L'audit des marchés publics a concerné la Société Nationale Burkinabè des Hydrocarbures (SONABHY), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) et a porté sur la gestion 2021.

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- évaluer la situation de mise en œuvre des recommandations antérieures ;
- s'assurer que les marchés publics ont fait l'objet de planification appropriée;
- s'assurer que le processus de passation des marchés est conforme à la réglementation en vigueur ;
- s'assurer de la bonne exécution physique et financière des marchés ;
- apprécier la transparence des procédures ;
- s'assurer de la preuve du service fait (et si possible, de l'existence physique des biens);
- vérifier les paiements effectués ;
- s'assurer de la bonne gestion des biens acquis et leur affectation aux bénéficiaires finaux ;
- s'assurer de la qualité de l'archivage des documents ;
- s'assurer de la bonne gestion du carburant et des lubrifiants.

Les résultats atteints retracent la situation des marchés audités et mettent en exergue les irrégularités décelées et les principales faiblesses assorties de recommandations.

### I.1. Situation des marchés publics audités

L'audit des marchés publics a porté sur les processus de planification, de passation et d'exécution des marchés publics des trois (03) SE ci-dessus citées pour un montant total de soixante-quinze milliards cent quatre-vingt millions deux cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix (75 180 218 990) francs CFA. Cet audit a concerné deux cent quarante-neuf (249) marchés.

Le tableau ci-dessous présente le nombre et le montant des marchés audités par structure.

**Tableau 2 : Situation des marchés audités par structure**

N°	Structures	Nombre	Montant (en FCFA)
1.	SONABHY	79	4 185 741 998
2.	ONEA	115	62 389 020 079
3.	SONABEL	55	8 605 456 913
<b>Total</b>		<b>249</b>	<b>75 180 218 990</b>

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

La répartition des marchés par mode de passation se présente dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : Répartition des marchés par mode de passation**

N°	Mode de passation	Nombre	Montant	Taux (en fonction du montant)
1.	Appel d'offres ouverts	65	61 202 520 025	81,41
2.	Demande de cotation	49	442 140 895	0,59
3.	Demande de proposition	36	4 446 350 498	5,91
4.	Demande de prix	38	1 280 402 657	1,70
5.	Entente directe	59	7 793 864 615	10,37
6.	Consultation de Consultants	2	14 940 300	0,02
<b>Total</b>		<b>249</b>	<b>75 180 218 990</b>	<b>100</b>

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

L'examen du tableau ci-dessus fait ressortir que sur les deux cent quarante-neuf (249) marchés audités, le montant des marchés passés par appel d'offres ouverts représente 81,41%.

## **I.2. Irrégularités financières**

L'audit des marchés publics des trois (3) SE a révélé des irrégularités financières d'un montant de deux cent quatre-vingt-trois millions huit cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-sept (283 834 987) francs CFA. Ces irrégularités correspondent à des surfacturations de quinze millions trois cent deux mille cinq cents (15 302 500) francs CFA) et des pénalités de retard non liquidées de deux cent soixante-huit millions cinq cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-sept (268 532 487) francs CFA.

### I.3. Principales faiblesses et recommandations

L'audit a permis de constater que les trois (03) SE respectent globalement la réglementation des marchés publics. Toutefois, certaines faiblesses constatées assorties de recommandations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations sur l'audit des marchés publics**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Planification des marchés</b>		
1.	Existence de marchés non-inscrits dans le PPM	Procéder à l'inscription de toutes les commandes dans le PPM
<b>Passation des marchés</b>		
2.	Absence de décision définissant la composition de la commission d'attribution des marchés (CAM) à l'image de celle au niveau de l'Etat central	Formaliser la composition de la commission d'attribution des marchés conformément à l'article 20 du Décret N° 2017-049-/PRES/PM du 1er février 2017 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations des services publics
3.	Conclusion d'avenant sans l'avis de la structure chargée du contrôle de la commande publique	Requérir toujours l'avis de la structure chargée du contrôle de la commande publique avant la conclusion d'avenant
<b>Exécution physique et financière des marchés</b>		
4.	Non liquidation de pénalités de retard	Procéder systématiquement à la liquidation des pénalités de retard
5.	Réception d'équipements non conformes aux prescriptions techniques	Respecter les prescriptions techniques demandées dans les dossiers d'appel à concurrence
6.	Non constitution des cautions de garantie de bonne exécution	Exiger la constitution de la garantie de bonne exécution avant l'établissement de l'ordre de service de commencer les prestations
7.	Non retenue à la source de la redevance de régulation au profit de l'ARCOP	Procéder à la retenue à la source de la redevance de régulation indexée au paiement, sur la base du décret n°2020-0480/PRES/PM/MINEFID du 12 juin 2020 portant modalités de recouvrement de la redevance de régulation des marchés publics et des délégations de service public
<b>Archivage et conservation des documents des marchés</b>		
8.	Non centralisation des pièces de tous les contrats au niveau de la personne responsable des marchés	Transmettre à la personne responsable des marchés, pour archivage, les copies de toutes les pièces relatives à l'exécution physique et financière des marchés publics

**Source :** Equipe de rédaction du RGAA

## CHAPITRE II : AUDIT DES BAUX ADMINISTRATIFS

L'audit a porté sur la gestion d'un échantillon de quatre-vingt-deux (82) baux administratifs en vigueur au cours de l'exercice budgétaire 2022 dans les régions du Centre, des Hauts Bassins et du Centre-Ouest. Les travaux se sont déroulés essentiellement dans les villes de Bobo Dioulasso, Houndé, Koudougou, Réo et Ouagadougou.

L'objectif général de la mission est de s'assurer que la conclusion et la gestion des baux contractés par l'Etat sont conformes à la réglementation en vigueur.

De manière spécifique, il s'agit de :

- vérifier l'existence de référentiels encadrant la conclusion des contrats (textes, procédures, référentiel des prix) ;
- vérifier l'existence formelle et la validité des instruments ou supports des baux administratifs ;
- vérifier la prise en compte des règles applicables au processus de conclusion des baux administratifs ;
- vérifier l'existence et la pertinence des mécanismes et outils de suivi des baux administratifs ;
- effectuer une visite des locaux afin de s'assurer que les standings et valeurs déclarés dans les contrats correspondent à la réalité ;
- examiner l'état de règlement des loyers de la période sous revue afin de s'assurer que tous les paiements effectués correspondent à une occupation effective par les bénéficiaires ;
- vérifier le respect de la réglementation fiscale en vigueur en matière de baux administratifs (effectivité de l'enregistrement et le cas échéant des renouvellements des baux, retenue et reversement de l'IRF dû auprès des services compétents, exclusion faite de la taxe foncière).

Les résultats de l'audit présentent la situation des baux audités, les irrégularités financières, les principales faiblesses et recommandations.

## II.1. Situation des baux administratifs audités

L'examen des quatre-vingt-deux (82) baux administratifs audités fait ressortir un montant cumulé de loyers mensuels de trois cent quarante-cinq millions cent soixante-neuf mille (345 169 000) francs CFA conformément au tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Situation des baux audités**

Région	Nombre de baux	Loyers mensuels (FCFA)
Centre	60	320 144 000
Hauts-Bassins	14	22 520 000
Centre-Ouest	8	2 505 000
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>345 169 000</b>

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

## II.2. Irrégularités financières

L'audit des baux administratifs a révélé des irrégularités financières d'un montant de deux cent vingt-quatre millions cent soixante-sept mille huit cent soixante-quinze (224 167 875) francs CFA. Ces irrégularités correspondent à des droits non acquittés (194 975 250 FCFA) et des retenues de l'impôt sur les revenus fonciers (IRF) non opérés (29 192 625 F CFA).

### II.3. Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses et recommandations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 : Principales faiblesses et recommandations sur l'audit des baux**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Procédures de conclusions des baux</b>		
1.	Non-respect de certaines dispositions du décret n°2016-2000/PRES/PM/MINEFID-MUH du 11/04/2016 relatives à la conclusion des baux administratifs	Créer et mettre à jour systématiquement une base de données sur les offres d'immeubles à louer Procéder à la mise en concurrence des offres des bailleurs conformément à la procédure prévue par le décret n°2016-2000/PRES/PM/MINEFID-MUH du 11/04/2016 portant réglementation générale des baux administratifs Opérationnaliser le Comité Interministériel d'Arbitrage
<b>Respect des clauses contractuelles</b>		
2.	Non concordance des spécifications techniques déclarées dans certains contrats avec la réalité des bâtiments loués	Respecter strictement les clauses contractuelles des baux administratifs
3.	Insuffisance dans l'entretien des bâtiments par les bailleurs	Faire remonter les besoins d'entretien à la DGAIE
<b>Occupation des locaux</b>		
4.	Locaux inoccupés ou insuffisamment exploités par les bénéficiaires	Procéder au constat de l'occupation effective des locaux avant certification des factures de loyer Mettre en œuvre, le cas échéant, les clauses contractuelles relatives à la résiliation des contrats administratifs
<b>Respect de la réglementation fiscale applicable aux baux administratifs</b>		
5.	Non-respect par certains bailleurs des obligations fiscales relatives aux baux d'immeubles	Saisir tous les baux administratifs en vigueur dans la base SINTAX Exiger le règlement des droits de renouvellement des contrats de bail Relire la NPJ simplifiée du paiement des baux en incluant la quittance des droits de renouvellement des baux administratifs dans les dossiers de paiement
<b>Archivages des dossiers</b>		
6.	Absence de certaines pièces dans les dossiers des baux administratifs	Mettre en place un dispositif d'archivage physique et/ou numérique assorti d'un mécanisme de suivi et de mise à jour des dossiers des baux administratifs

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

Les images ci-dessous illustrent la vétusté de certains bâtiments loués.

**Image 1: Plafond du 1er étage du bâtiment servant de résidence au SG de la province du Boulkiemde**



**Image 2: Plafond du bâtiment servant de logement au SG du Gouvernorat des Hauts Bassins**



## CHAPITRE III : CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES POSTES DE PEAGES

Le contrôle de la gestion financière et comptable des postes de péage a porté sur cinq (05) postes. Il s'agit des postes de péage 301 (Ouagadougou route de Bobo-Dioulasso), 601 (Koudougou route de Ouagadougou), 603 (Koudougou route de Ténado), 904 (Bobo-Dioulasso route de Ouaga) et 903 (Bobo-Dioulasso route de Banfora).

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- évaluer la mise en œuvre des recommandations antérieures ;
- établir la situation des stocks de tickets des préposés et du gestionnaire et dégager les éventuels écarts ;
- établir une cohérence entre les recouvrements des recettes issues de la vente des tickets et les reversements effectués auprès du gestionnaire par chaque préposé ;
- établir une cohérence entre les recettes collectées par le gestionnaire auprès des préposés et les montants effectivement versés dans les comptes du FSR-B ;
- évaluer l'adéquation et l'efficacité des outils de travail au niveau du poste de péage.

Les résultats du contrôle font ressortir la situation des recettes collectées par poste, les irrégularités financières ainsi que les principales faiblesses et recommandations.

### III.1. Situation des recettes collectées par poste de péage

Le tableau ci-après retrace la situation des recettes collectées par poste de péage.

**Tableau 7: Situation des recettes collectées par poste de péage**

Poste de péage	Prevision recettes	Recouvrement au 30/11/2022	Taux de recouvrement (%)
301 (Ouagadougou route de Bobo-Dioulasso)	1 333 552 200	1 525 626 400	114,40
601 (Koudougou route de Ouagadougou)	75 299 500	81 530 300	108,27
603 (Koudougou route de Ténado)	32 677 500	20 926 300	64,03
903 (Bobo-Dioulasso route de Banfora)	331 927 500	282 156 500	85,00
904 (Bobo-Dioulasso route de Ouaga)	1 028 616 900	876 544 100	85,22
<b>TOTAL</b>	<b>2 802 073 600</b>	<b>2 786 783 600</b>	<b>99,45</b>

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

### III.2. Irrégularités financières

Le contrôle des postes de péage a révélé des irrégularités financières d'un montant de dix millions quatre-vingt-huit mille sept cents (10 088 700) francs CFA correspondant principalement à des déficits de caisse et à des ressources collectées non reversées par les préposés.

### III.3. Principales faiblesses et recommandations

Les Principales faiblesses et recommandations sont résumées dans le tableau ci-après.

**Tableau 8 : Principales faiblesses et recommandations sur le contrôle des postes de péage**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
1.	Non encadrement des délais de reversement des sommes perçues par les préposés	Définir et faire appliquer un référentiel des délais des opérations des postes de péage
2.	Insuffisance dans la confection et la gestion des stocks de tickets de péage	Mettre en place une commission de réception des valeurs (tickets) au niveau des DRI
		Renforcer le dispositif de suivi des stocks afin d'anticiper et d'éviter les ruptures de stocks

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

## CHAPITRE IV : CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT ET DES FONDS NATIONAUX

Le contrôle de la gestion financière et comptable des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) et des Fonds Nationaux (FN) a concerné dix (10) structures.

Il porte sur la gestion 2021 des EPE et FN concernés et couvre les points suivants :

- l'évaluation des dispositifs de contrôle interne ;
- la gestion de la trésorerie ;
- la gestion des marchés publics ;
- la gestion du carburant ;
- les frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur ;
- les frais de voyage ;
- les frais de rétribution.

Ce chapitre présente les structures contrôlées, les irrégularités financières, les principales faiblesses et recommandations.

### IV.1. Structures contrôlées

Les structures contrôlées concernent les EPE et FN suivants :

- l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX) ;
- l'Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale (ABER) ;
- le Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique Charles de Gaulle (CHUP-CDG) ;
- l'Institut des Sciences (IDS) ;
- l'Office National des Aires Protégées (OFINAP) ;
- le Centre National des Arts, du Spectacle et de l'Audiovisuel (CENASA) ;
- l'Ecole Nationale des Travaux Publics (Ex Ecole de Formation et de Perfectionnement en Travaux Publics (EFP-TP));
- l'Agence Burkinabè de Normalisation et de la Métrologie (ABNORM) ;
- le Fonds d'Appui à la Presse Privée (FAPP) ;
- le Fonds National de Solidarité (FNS).

## IV.2. Irrégularités financières

Le contrôle de la gestion financière et comptable des dix (10) Etablissements Publics de l'Etat et Fonds Nationaux a révélé des irrégularités financières d'un montant de deux cent vingt millions trois cent trente-quatre mille six cent trente-trois (220 334 633) francs CFA. Ces irrégularités sont liées à la gestion du carburant (17 012 950 FCFA), aux dépenses sans pièces justificatives (37 549 271 FCFA), aux paiements indus d'indemnités (137 795 412 FCFA), de frais de mission (10 345 500 FCFA) et de rétributions (17 631 500 FCFA).

## IV.3. Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses constatées par point de contrôle et les recommandations formulées sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations sur le contrôle des EPE et FN**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Evaluation des dispositifs du contrôle interne</b>		
1.	Absence d'outil de pilotage et de gestion opérationnelle basée sur les risques	Elaborer les outils de pilotage et de gestion opérationnelle (plan stratégique, tableau prévisionnel des emplois et des effectifs, manuel de procédures administratives, financières et comptables, cartographie des risques)
2.	Faiblesse du contrôle hiérarchique	Exercer régulièrement le contrôle hiérarchique
<b>Gestion de la trésorerie</b>		
3.	Perception des frais de locations des salles sans base légale	Elaborer et faire adopter des délibérations relatives aux frais de location des salles
4.	Existence de comptes inactifs	Procéder à la clôture de tous les comptes inactifs
<b>Gestion des marchés publics</b>		
5.	Absence des pièces administratives générales des entreprises attributaires des marchés	Respecter l'arrêté n°2017-392/MINEFID/CAB du 15/09/2017 portant fixation des pièces administratives exigées des candidats aux marchés publics et modalités de fonctionnement des commissions d'attribution des marchés, des commissions de sélection des candidats aux délégations de service public et des commissions de réception
6.	Non mention du montant des enveloppes financières dans les lettres d'avis à soumissionner	Respecter la circulaire 2019-077/PM/SG/DGEF du 13 novembre 2019 relative à la précision du montant prévisionnel dans les avis d'appel à concurrence
7.	Existence de fractionnement dans les acquisitions et prestations de service.	Assurer un regroupement des acquisitions et/ou prestations par nature
8.	Non-respect des délais d'approbation et de notification de contrats	Mettre en place un dispositif de suivi des délais d'approbation et de notification des marchés
<b>Gestion du carburant</b>		
9.	Insuffisance dans l'utilisation des outils de gestion du carburant	Désigner un agent chargé de la tenue du registre de carburant Ouvrir et tenir à jour le registre de carburant côté et paraphé par l'ordonnateur

N°	Principales faiblesses	Recommandations
		Mettre en place les outils de gestion du carburant (fiche de sortie du véhicule, état d'emargement, bon de sortie du carburant, carnet de bord...)
<b>Frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur</b>		
10.	Signature d'ordres de mission par des personnes non habilitées	Faire signer les ordres de mission du DG par le PCA ou un administrateur représentant la tutelle technique
11.	Absence des rapports succincts de mission pour toutes les missions à l'intérieur du pays	Emettre des Ordres de Recettes à l'encontre des missionnaires en cas de non production des rapports succincts de mission
<b>Frais de voyage</b>		
12.	Non-respect de la réglementation dans la procédure d'acquisition des tickets de transport	Respecter les dispositions de l'arrêté 2017-77/MINEFID/CAB du 13 mars 2017 portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables
<b>Frais de rétribution</b>		
13.	Mise en place de groupes de travail pour des activités non spécifiques	Appliquer les dispositions de l'article 1 du décret 2012-720 PRES/PM/MEF du 11 septembre 2012 portant réglementation des rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations publiques au Burkina Faso

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

## **CHAPITRE V : CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES PROJETS ET PROGRAMMES**

Le contrôle de la gestion financière et comptable des Projets et Programmes (PP) a concerné dix (10) projets et programmes. Ce contrôle porte sur la gestion 2021 des PP concernés et a trait aux points suivants :

- la situation de mise en œuvre des recommandations antérieures ;
- les dispositifs de contrôle interne ;
- le processus de passation des marchés publics ;
- les missions à l'intérieur et à l'extérieur ;
- les rémunérations du personnel des projets et programmes ;
- la gestion du carburant.

Ce chapitre énumère les structures contrôlées et présente les irrégularités financières et les principales faiblesses et recommandations.

### **V.1. Structures contrôlées**

Les Projets et Programmes (PP) concernés par le contrôle sont :

- le Programme d'Appui au Secteur de la Culture (PASEC) ;
- Programme d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (PAPEA) ;
- le Programme de Réalisation des Infrastructures Socioéconomiques (PRISE) ;
- le Projet d'Appui au Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PA-PDSEB) ;
- le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO) ;
- le Programme d'Appui à la Politique sectorielle Santé phase II (PAPS II) ;
- le Projet d'Appui au Secteur de l'Electricité (PASEL) ;
- le Projet Cantines Scolaires-Programme Alimentaire Mondial (PCS-PAM) ;
- le Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement (PAEA) ;
- le Projet d'Electrification des zones Péri Urbaines de Ouaga et Bobo (PEPU).

## V.2. Irrégularités financières

Le contrôle de la gestion financière et comptable des dix (10) projets et programmes ci-dessus a révélé des irrégularités financières d'un montant de quarante-cinq millions dix-neuf mille deux cent vingt-six (45 019 226) francs CFA dont vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt-six (26 595 226) francs CFA de paiement indus et de dix-huit millions quatre cent vingt-quatre mille (18 424 000) francs CFA de moins perçus sur rémunération du personnel.

Ces paiements indus sont liés au carburant (8 400 000 FCFA), aux salaires et indemnités (13 080 036 FCFA), aux frais de mission (298 000 FCFA) et à l'acquisition de titres de transport (4 817 190 FCFA).

## V.3. Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses constatées et les recommandations formulées sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 10 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations sur le contrôle des PP**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Dispositifs du contrôle interne</b>		
1.	Absence d'un plan de formation continue du personnel	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation continue du personnel
2.	Absence d'un code d'éthique	Elaborer et diffuser un code d'éthique pour les Projets et programmes
3.	Absence d'un manuel de procédures couvrant toutes les fonctions et tous les postes	Elaborer un manuel de procédures couvrant toutes les fonctions et tous les postes
4.	Insuffisance dans le dispositif de suivi et de supervision	Rendre fonctionnel le comité technique de suivi du programme
5.	Non mise en œuvre des recommandations des contrôles et audits réalisés par les corps de contrôle externe	Mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations
6.	Immixtion de la tutelle dans la gestion opérationnelle des projets et programmes	Arrêter toutes les interventions des premiers responsables des tutelles dans la gestion courante des projets et programmes
<b>Processus de passation des marchés publics</b>		
7.	Insuffisance dans le suivi des certificats d'exonération	Mettre en place un dispositif de suivi des certificats d'exonération
8.	Non sécurisation de certains ouvrages d'assainissement en milieu rural	Instruire les entreprises à sécuriser les ouvrages avant les réceptions
<b>Gestion du carburant</b>		
9.	Détention du carburant par des personnes non habilitées	Interdire la conservation du carburant de fonctionnement par toute autre personne que le gestionnaire
10.	Absence de note de service nommant le gestionnaire du carburant	Nommer un gestionnaire de carburant
11.	Gestion du carburant non conforme à la réglementation	Elaborer une note portant répartition du carburant
		Procéder périodiquement au contrôle de la régularité des

N°	Principales faiblesses	Recommandations
		opérations et des Pièces Justificatives des cartes de fonctionnement
		Tenir un registre de suivi du carburant coté et paraphé par l'Ordonnateur
		Tenir des bons de sorties du carburant
<b>Missions à l'intérieur et à l'extérieur</b>		
12.	Signature d'ordres de mission par des personnes non habilitées	Faire signer les ordres de mission du coordonnateur par le président de comité de pilotage ou son représentant
<b>Rémunérations du personnel</b>		
13.	Manquement aux obligations fiscales et sociales	Procéder systématiquement au reversement des retenues d'IUTS et de cotisations sociales

**Source** : *Equipe de rédaction du RGAA*

## **CHAPITRE VI : CONTROLE DE LA GESTION DES CANTINES SCOLAIRES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le contrôle de la gestion des cantines scolaires financées par les ressources transférées de l'Etat au titre des années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 a concerné onze (11) communes. Il a porté sur les points suivants :

- la planification de l'acquisition des vivres ;
- la régularité des passations de marchés ;
- l'expertise des vivres ;
- la régularité des livraisons, des réceptions et du transport des vivres ;
- la bonne gestion des vivres dans les écoles ;
- le dispositif de suivi contrôle de la gestion des cantines scolaires.

Ce chapitre présente les communes et les principales faiblesses et recommandations.

### **VI.1. Communes concernées**

Les collectivités territoriales concernées sont les suivantes :

- la commune de Bobo-Dioulasso ;
- la commune de Banfora ;
- la commune de Koudougou ;
- la commune de Boromo ;
- la commune de Sabou ;
- la commune de Manga ;
- la commune de Ziniaré ;
- la commune de Saponé ;
- la commune de Gaoua ;
- la commune de Dano ;
- la commune de Diébougou.

## VI.2. Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses et recommandations sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 11 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations sur le contrôle de la gestion des cantines scolaires**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Planification de l'acquisition des vivres</b>		
1	Non fiabilité des données statistiques sur le nombre d'écoles, les effectifs des élèves et les besoins en vivres	Mettre en place un comité communal (mairie, CEB, DPEPLN) pour la planification des acquisitions de vivres
2	Non évaluation des besoins en vivres de l'année scolaire par les communes en rapport avec les effectifs des élèves	Elaborer un outil de planification des besoins en vivres des cantines scolaires en adéquation avec les effectifs des élèves
		Inviter les COGES-APE-AME pour leur plus grande implication dans la gestion des ressources des cantines scolaires
<b>Passation des marchés publics</b>		
3	Manque d'anticipation et/ou lenteur dans la mise en œuvre des procédures de passation des marchés d'acquisition des vivres par les mairies	Prendre une circulaire pour inviter les communes à anticiper sur les procédures de passation de marchés d'acquisition de vivres dès la réception des arrêtés de transferts de ressources
4	Difficultés d'application des textes relatifs à l'acquisition des vivres au profit des cantines scolaires notamment les dispositions relatives à l'achat prioritaire des produits locaux	Organiser les producteurs en coopératives/associations
5	Flambée des prix des produits de première nécessité	Mener des concertations au niveau provincial avec les faitières de producteurs de vivres locaux
		Etablir une liste d'associations ou de coopératives de producteurs locaux agréés
6	Non-respect des textes relatifs à la commande publique	Respecter les clauses contractuelles d'acquisition des vivres locaux
<b>Expertise des vivres</b>		
7	Insuffisances dans la certification des vivres	Encadrer juridiquement les procédures de réalisation de l'expertise des produits alimentaires
8	Insuffisances des dispositions mises en place par le MENAPLN pour l'expertise des vivres	Recruter plusieurs cabinets d'expertise agroalimentaire
		Explorer la possibilité de confier l'expertise des vivres au Laboratoire National de Santé Publique
		Inscrire dans le contrat de l'expert agroalimentaire les dispositions de l'arrêté n°2018-486/MINEFID/CAB du 16/11/2018 portant adoption des spécifications techniques standards des produits alimentaires objet de marché public
<b>Livraison, réception et transport des vivres</b>		
9	Difficulté d'imputer les responsabilités d'éventuelles altérations des vivres et diminutions des quantités entre le dépôt des vivres dans les magasins de transit et la livraison effective dans les écoles	Prévoir dans les clauses contractuelles la responsabilité du prestataire dans le dépôt des vivres dans les écoles après la réception dans le magasin de transit
10	Insuffisances dans la livraison et la réception des vivres dans les écoles	Stocker les vivres dans des magasins de transit adaptés

N°	Principales faiblesses	Recommandations
		Respecter les dispositions réglementaires en matière de conditionnement (emballages et étiquetage) des produits alimentaires
<b>Gestion des vivres dans les écoles</b>		
11.	Mauvaises conditions de stockage des vivres dans les écoles	Doter les écoles de magasins sécurisés et appropriés pour le stockage des vivres
12.	Défaillance du dispositif de gestion des vivres dans les écoles	Mener une étude d'évaluation du barème de calcul de la ration journalière en vue de vérifier son adéquation avec les besoins nutritionnels des élèves
13.	Difficultés de gestion des cantines scolaires dans les écoles privées	Conditionner la prise en compte et la dotation en vivres des écoles privées par la soumission d'une demande annuelle motivée et d'un engagement formel au respect des règles de bonne gestion de la cantine
<b>Dispositif de suivi contrôle de la gestion des cantines scolaires</b>		
14.	Inexistence d'un document définissant les règles de coordination, de gestion et de suivi contrôle des cantines scolaires	Elaborer un texte réglementaire encadrant la gestion des cantines scolaires (organisation, rôles et responsabilités des acteurs etc.)
		Elaborer un manuel de procédures sur la gestion des cantines scolaires et veiller à sa mise en œuvre
15.	Insuffisance du contrôle exercé sur l'ensemble des écoles par les contrôleurs des cantines des CEB	Doter les contrôleurs des cantines des CEB en moyens financiers et matériels conséquents
		Renforcer les contrôles périodiques sur la gestion des cantines dans les écoles
16.	Absence d'un mécanisme conjoint de suivi contrôle de la gestion des cantines scolaires	Mettre en place une équipe conjointe de suivi contrôle incluant les représentants de la mairie et des CEB

**Source** : *Equipe de rédaction du RGAA*

## **CHAPITRE VII : CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DES SOCIETES D'ETAT ET ASSIMILEES**

Le contrôle de la gestion financière et comptable des Sociétés d'Etat (SE) et assimilées a concerné cinq (05) entités et a porté sur la gestion 2021. Les principaux points de contrôle sont les suivants :

- la situation de mise en œuvre des recommandations antérieures ;
- les dispositifs de contrôle interne ;
- la gestion des marchés publics ;
- les missions à l'intérieur et à l'extérieur ;
- la gestion du carburant ;
- les obligations fiscales

Ce chapitre répertorie les structures contrôlées et présente les irrégularités financières, les principales faiblesses et recommandations.

### **VII.1. Structures contrôlées**

Les Sociétés d'Etat (SE) et assimilées concernées par le contrôle sont :

- l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER) ;
- l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégué en Bâtiment et Aménagement Urbain (ACOMOD-B) ;
- la Société Burkinabè de Télédiffusion (SBT) ;
- la Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB) ;
- l'Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina (AGETIB).

### **VII.2. Irrégularités financières**

Le contrôle de la gestion financière et comptable des cinq (05) sociétés d'Etat et assimilées a révélé des irrégularités financières de vingt-neuf millions vingt-six mille cinq cent soixante-deux (29 026 562) francs CFA. Ces irrégularités sont relatives aux indemnités de mission (24 152 500 FCFA), au carburant (4 862 092 FCFA) et aux pénalités de retard (.11 970 FCFA).

### VII.3. Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses constatées et les recommandations formulées par point de contrôle sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 12 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations sur le contrôle des SE et assimilées**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Dispositifs du contrôle interne</b>		
1.	Absence de cartographie des risques	Elaborer des cartographies des risques
2.	Cumul de tâches incompatibles	Renforcer l'effectif du personnel Renforcer la supervision des activités
3.	Insuffisance dans le reporting des opérations comptables	Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne financière
4.	Reversement irrégulier des fonctionnaires de l'Etat dans la grille salariale du personnel des Sociétés d'Etat	Procéder à la relecture du statut du personnel pour le conformer à la loi 081-2015/CNT du 24 novembre 2015 en ses dispositions relatives au détachement des fonctionnaires auprès des Sociétés d'Etat Reversement des fonctionnaires de l'Etat détachés auprès des Sociétés d'Etat conformément aux grilles salariales prévues dans les statuts
<b>Gestion des marchés publics</b>		
5.	Elaboration de contrats et d'ordres de service à titre de régularisation	Prescrire l'élaboration de tout contrat et ordre de service à titre de régularisation
6.	Non-respect du principe d'économie dans l'attribution des marchés	Adresser une lettre d'invitation individuelle à chaque soumissionnaire lors des demandes de cotation et consultations de consultants
7.	Non liquidation des pénalités de retard	Procéder systématiquement à la liquidation des pénalités de retard
<b>Missions à l'intérieur et à l'extérieur</b>		
8.	Non-respect des taux prévus lors du paiement des frais de mission	Respecter les taux prévus dans les délibérations lors de la liquidation des indemnités de mission
9.	Non limitation du nombre de jours de mission dans les délibérations relatives à la prise en charge des indemnités de mission	Fixer le nombre de jours maximum dans les délibérations relatives à la prise en charge des indemnités de mission
<b>Gestion du carburant</b>		
10.	Absence d'acte réglementaire portant octroi du carburant au personnel	Elaborer une note portant répartition du carburant
11.	Non nomination de gestionnaire de carburant	Nommer un gestionnaire de carburant
<b>Obligations fiscales</b>		
12.	Non déclaration de la TVA, l'IUTS, la TPA et/ou des primes et avantages en nature	Procéder à la retenue et à la déclaration des impôts et taxes
13.	Non application des prélèvements et retenues à la source sur les sommes versées aux prestataires de service	Procéder aux prélèvements et retenues légaux à la source avant tout paiement aux prestataires de service
14.	Absence d'enregistrement des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée	Procéder à l'enregistrement des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée

**Source :** *Equipe de rédaction du RGAA*

## **CHAPITRE VIII : INVESTIGATIONS SUR SAISINE ET APPUIS**

L'IGF a réalisé au cours de l'année 2022 neuf (09) missions d'investigations sur saisine et seize (16) missions d'appui.

### **VIII.1. Missions d'investigations sur saisine**

Les objectifs poursuivis par les missions d'investigations sont de :

- procéder à des investigations aux fins de confirmer ou d'infirmer des soupçons de dissipations de fonds ;
- s'assurer de la bonne gestion des fonds mis à la disposition des structures et le cas échéant, de situer les responsabilités et de proposer des mesures correctives.

Les structures ou domaines ayant fait l'objet d'investigation sont :

- la commune de Fada pour l'acquisition de vivres pour les cantines scolaires ;
- le Médiateur du Faso ;
- l'Ecole Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (ENGSP) ;
- le Ministère de la Santé pour le Marché n°21/00/02/04/00/2014/00129 du 19/09/2014
- le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) ;
- l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS) ;
- la Direction Générale des Eaux et forêts (DGEF) ;
- le Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCCAT) ;
- le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR).

Les investigations font ressortir des irrégularités financières et des faiblesses pour lesquelles des recommandations sont formulées.

### VIII.1.1.Irrégularités financières

Les irrégularités financières se chiffrent à cent quarante-six millions six cent quatre-vingt-dix-mille cent neuf (146 690 109) francs CFA. Elles sont relatives à la liquidation de créances (125 442 000 FCFA), au carburant (16 214 509 FCFA), aux dépenses non justifiées (3 902 600 FCFA) et aux indemnités de mission (1 131 000 FCFA).

### VIII.1.2. Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses constatées et les recommandations formulées sont retracées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 13 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations sur les investigations sur saisine**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Contrôle interne</b>		
1.	Non assignation de contrats d'objectifs	Assigner annuellement les contrats d'objectif à l'ensemble du personnel
2.	Faible niveau de mise en œuvre des recommandations formulées par les corps de contrôle	Mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations
3.	Insuffisances dans la procédure de la fonte de l'or	Formaliser les partenariats en matière de fonte d'or
		Prendre des notes autorisant la sortie des lingots d'or du stock pour la fonte
		Mettre en place un mécanisme de sécurisation des personnes et des lingots lors des convois d'or pour la fonte
4.	Non encadrement des dépenses du compte Réhabilitation des Infrastructures Touristiques et Culturelles (RITC) qui reçoit les fonds de la téléphonie mobile	Procéder à l'ouverture d'un compte pour les ressources de la téléphonie mobile
		Prendre un acte fixant les dépenses éligibles au compte
5.	Existence d'un personnel contractuel recruté par le SP/CONASUR en violation de la réglementation	Régulariser la situation du personnel contractuel
<b>Marchés publics</b>		
6.	Modification de l'étendue des travaux objet du contrat initial sans avenant	Elaborer un avenant dans le cas d'une modification de l'objet du contrat
7.	Non exigence de la constitution du cautionnement définitif ou « garantie de bonne exécution (GBE) » par les titulaires de marchés publics	Exiger de tout titulaire de marché, la constitution d'une garantie de bonne exécution en fonction des exigences liées à la nature et au délai d'exécution du marché, avant l'établissement de l'ordre de service de commencer les prestations
8.	Non application de la retenue à la source de 5% sur des sommes payées aux prestataires résidents, notamment sur les marchés publics de fournitures	Opérer les retenues à la source sur les sommes payées à tous les prestataires résidents, conformément aux dispositions de l'article 206 de la Loi N°051-2019/AN portant code général des impôts au Burkina Faso

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Gestion financière et comptable</b>		
9.	Signature des ordres de mission par des personnes non habilitées	Prendre un acte portant délégation de signature des ordres de mission
10.	Faible opérationnalité du poste de contrôle forestier de l'aéroport	Renforcer le dispositif de mobilisation des recettes du poste de contrôle de l'aéroport
		Renforcer la supervision du poste de contrôle de l'aéroport
		Relire les textes pour prendre en compte la taxation des produits forestiers non ligneux
11.	Non-respect des délais de reversement des retenues/précomptes effectués	Procéder aux reversements des retenues opérées dans les délais réglementaires
12.	Non-respect du décret 2012-720/PRES/PM/MEF du 11 septembre 2012 portant réglementation des rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations publiques au Burkina Faso	Respecter les termes du décret n°2012-720/PRES/PM/MEF portant réglementation des rétributions des prestations spécifiques des agents des administrations publiques au Burkina Faso
		Etablir des listes de présence des groupes de travail aux différentes étapes et des travaux en précisant l'objet des rencontres assortis de compte rendus
<b>Comptabilité des matières</b>		
13.	Non utilisation des outils prévus par l'arrêté N°2020-00308/MINEFID/CAB portant adoption du guide de gestion du carburant et des lubrifiants de l'Etat et des autres organismes	Désigner formellement un gestionnaire du carburant
		Former le gestionnaire de carburant à la tenue du registre de gestion du carburant
		Tenir un registre de gestion du carburant
		Etablir des bons de sortie de carburant et fiches de sortie des véhicules
14.	Non utilisation des outils de gestion des stocks prévue par le décret 2016-603/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant comptabilité des matières de l'Etat et des autres organismes publics	Désigner un comptable matière secondaire pour la gestion des stocks
		Former le comptable matière secondaire à la tenue de la comptabilité des matières
		Utiliser les outils prévus par la réglementation de la comptabilité des matières pour la gestion des magasins

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

## VIII.2. Missions d'appui

Les missions d'appui ont consisté en l'assistance de l'ASCE-LC pour la réalisation de l'audit de l'Assemblée Législative de Transition et des ministères.

En outre, l'IGF a appuyé les Ministères en charge des Affaires Etrangères et de l'Enseignement Supérieur.

Les structures concernées par ces missions sont les suivantes :

- l'Assemblée Législative de Transition ;
- le Ministère de la Défense et des Anciens combattants ;

- le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de Sécurité ;
- le Ministère de la Justice et des Droits Humains ;
- le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- le Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire ;
- le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et la Promotion des Langues Nationales ;
- le Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- le Ministère de Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- le Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière ;
- le Fonds Spécial Routier ;
- l'Université Norbert Zongo de Koudougou ;
- la Mission Permanente du Burkina Faso auprès des Nations Unies à New-York ;
- l'Ambassade du Burkina Faso à Ottawa

## **TROISIEME PARTIE :**

**ACTIVITES DE CARTOGRAPHIES  
DES RISQUES, D'EVALUATION DES  
DISPOSITIFS DE CONTROLE  
INTERNE ET DE SUIVI DE MISE EN  
OEUVRE DES RECOMMANDATIONS  
ANTERIEURES**

Cette partie traite des activités relatives à la cartographie des risques, à l'évaluation des dispositifs de contrôle interne et au suivi de mise en œuvre des recommandations antérieures.

## CHAPITRE I : CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'IGF a procédé à l'élaboration de la cartographie des risques du processus de recouvrement des recettes du bureau principal des douanes de Ouaga route de la Direction Générale des Douanes et du processus de recouvrement des recettes à la Recette Générale de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Ce chapitre présente la cartographie des risques par processus et la synthèse des recommandations liées aux risques majeurs.

### **I.1. Cartographie des risques du processus de recouvrement des recettes du bureau principal des douanes de Ouaga route**

Cinquante (50) risques potentiels ont été identifiés et quinze (15) risques jugés majeurs ont fait l'objet d'analyse à travers l'outil de cotation informatisé des risques.

Sur les quinze (15) risques majeurs analysés, treize (13) sont des risques opérationnels, soit 87% et deux (02) des risques de fraude, de corruption et de détournement, soit 13%.

Les quinze (15) risques majeurs analysés sont :

1. Véhicules en transit non parvenus ;
2. Non apurement du titre de transit ;
3. Minoration des droits de douane ;
4. Mise à la consommation des marchandises prohibées ;
5. Soustraction des marchandises sous douane ;
6. Non reversement des fonds collectés ;
7. Comptabilisation de faux avis de crédit ;
8. Non approvisionnement du compte du Receveur dans les banques commerciales ;
9. Erreurs de saisie des opérations comptables ;
10. Apurement irrégulier des régimes douaniers économiques ;
11. Non apurement des régimes douaniers économiques ;
12. Non-respect des engagements souscrits par le principal obligé ;

13. Fermeture d'offices de douane ;
14. Falsification des documents joints à la déclaration ;
15. Utilisation multiple d'avis de crédit.

Ces risques se répartissent comme suit en fonction du niveau de gravité.

**Tableau n°14: Répartition des risques à Ouaga route**

Processus	Risques inhérents			Total	Risques résiduels		
	Faible	Moyen	Élevé		Faible	Moyen	Élevé
Prise en charge des marchandises conduites en douane	0	0	3	3	0	0	3
Traitement des déclarations en douane	0	0	3	3	0	1	2
Gestion des régimes douaniers économiques	0	0	3	3	2	1	0
Collecte des recettes douanières	0	1	2	3	0	2	1
Tenue de la comptabilité des recettes douanières	0	2	1	3	0	3	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>03</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>02</b>	<b>07</b>	<b>06</b>

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

## I.2. Cartographie des risques du processus de recouvrement des recettes à la Recette Générale

Quarante (40) risques potentiels ont été identifiés et douze (12) risques jugés majeurs ont fait l'objet d'analyse à travers l'outil de cotation informatisé des risques.

Les douze (12) risques majeurs analysés sont :

1. Non adhésion des acteurs du ministère d'accueil au processus d'évaluation du potentiel des recettes ;
2. Implication insuffisante des acteurs clés dans le processus d'identification des sources de recettes ;
3. Non maîtrise des prestations à facturer de la structure ;
4. Instabilité / Indisponibilité du réseau informatique dans la perception des recettes ;

5. Mise en œuvre inadéquate / inefficace du plan d'action prioritaire de recouvrement ;
6. Evasion des ressources financières ;
7. Non appropriation par les acteurs de leurs rôles ;
8. Inefficacité du contrôle des structures sous tutelles ;
9. Non mise en œuvre des recommandations issues des contrôles antérieurs ;
10. Comptes de tiers non assainis ;
11. Non-respect des normes comptables ;
12. Etats de synthèse erronés

Ces risques analysés se répartissent comme suit en fonction du niveau de gravité.

**Tableau 15 : Répartition des risques à la Recette Générale**

Processus	Risques inherents			Total	Risques résiduels		
	Faible	Moyen	Élevé		Faible	Moyen	Élevé
Maîtrise du potentiel et prévisibilité des recettes de services mobilisables	0	0	3	3	0	3	0
Accroissement du niveau de recouvrement des recettes du Budget de l'Etat	0	1	2	3	1	2	0
Amélioration de la performance des structures sous tutelle	0	0	3	3	0	2	1
Production et fiabilité des données comptables	0	0	3	3	0	2	1
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>2</b>

**Source :** Equipe de rédaction du RGAA

A l'issue de l'évaluation des risques, un plan d'audit a été élaboré. Cette approche est compatible avec les normes Internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'IIA (norme IIA 2010), qui exige que le responsable de l'audit interne établisse des plans d'audit pour déterminer les priorités de l'activité de l'audit interne en adéquation avec les objectifs de l'organisation.

### I.3 Synthèse des recommandations par processus

Les recommandations ont été formulées pour mitiger les risques résiduels de niveau moyen et élevé. Celles-ci sont consignées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 16 : Synthèse des principales recommandations sur la cartographie**

N°	Recommandations
<b>Processus de recouvrement des recettes du bureau principal des douanes de Ouaga route</b>	
1	Améliorer le suivi satellitaire des véhicules par le visionnement physique des camions
2	Activer le fonds de garantie en cas de véhicules non parvenus
3	Instaurer l'agrément des transporteurs
4	Réactiver la collaboration entre les services des douanes et des Impôts (brigade mixte)
5	Rendre disponibles les Bordereaux Electroniques de Suivi des Cargaisons (BESC) et des factures pour les marchandises en provenance de la Chine
6	Créer une section des régimes économiques
7	Effectuer des contrôles réguliers et inopinés des régimes économiques
8	Doter chaque compte d'un système E-Banking permettant de disposer instantanément des mouvements des comptes
9	Paramétrer SYDONIA afin de permettre la détection des multiples utilisations des avis de crédit
10	Doter la section "comptabilité" en personnel
11	Organiser des formations continues au profit des agents de la chaîne comptable
12	Renforcer le contrôle externe
<b>Processus de recouvrement des recettes à la Recette Générale</b>	
13	Elaborer un guide de prospection des sources de recettes
14	Former les acteurs en techniques de prospection des sources de recettes
15	Mettre en place un répertoire des services rendus de tous les ministères
16	Interconnecter toutes les Régies de Recettes au RESINA
17	Mettre en place des plateformes électroniques de recouvrement des recettes
18	Mettre en place des cadres formels de concertation réunissant l'ensemble des acteurs (RG, PS et Régies de Recettes)
19	Respecter les normes et les périodicités de contrôle prévues dans le plan de contrôle de la DGTCP
20	Former les acteurs chargés du contrôle des structures sous tutelle en techniques de détection de la fraude
21	Assainir le portefeuille des chèques impayés
22	Mettre en place un mécanisme spécifique de traitement des RAR dus aux exonérations d'Impôts et taxes

**Source :** *Equipe de rédaction du RGAA*

## **CHAPITRE II :**

### **EVALUATION DES DISPOSITIFS DU CONTRÔLE INTERNE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES**

Ce chapitre présente les résultats de l'évaluation des dispositifs du contrôle interne et le suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures.

#### **II.1. Evaluation des dispositifs du contrôle interne**

L'évaluation des dispositifs du contrôle interne a concerné les activités assurées par cinq (05) structures du Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques (MTDPCE) que sont la Direction Générale des Activités Postales (DGAP), la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS), la Direction des Marchés Publics (DMP), la Direction Générale des Communications Electroniques (DGCE) et la Direction Générale de la Transformation Digitale (DGTD).

Les travaux ont consisté en l'évaluation de l'existence, l'accessibilité et l'appropriation des points clés de chaque principe structurant ainsi que leur état de mise en œuvre au sein de chaque direction opérationnelle. Cela s'est fait à travers l'examen des cinq (05) composantes du contrôle interne que sont l'environnement du contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, le système d'information et de communication et le pilotage.

Les résultats obtenus sont classés par échelle de maturité. Des faiblesses ont été identifiées et des recommandations ont été formulées par composante.

Ces résultats sont consignés dans les tableaux 17 et 18 ci-dessous.

Tableau 17 : Synthèse des résultats de l'évaluation des dispositifs du contrôle interne

Intervalle note	Echelle COSO	Niveau de maturité	Directions opérationnelles	Nombre	Proportion
[4,5-5]	5	Optimisée	0	0	0%
[3,5-4,45]	4	Intégré	0	0	0%
[2,5-3,49]	3	Etablie	DGCE	3	60%
			DGAP		
			DMP		
[1,5-2,48]	2	De base	DGESS	2	40%
			DGTD		
[0-1,45]	1	Inexistant	0	0	0%

Source : Equipe de rédaction du RGAA

Suivant l'échelle d'évaluation COSO, aucune direction opérationnelle du MTDPCÉ ne dispose d'un contrôle interne « Optimisé » ou « Intégré ».

On observe dans l'échelle 3, une concentration de 60% des directions opérationnelles dans la zone de maturité « Etablie ». Il s'agit de la DGCE, de la DGAP et de la DMP.

Pour ces structures, ce classement signifie que l'ensemble des composantes du contrôle interne existe et est documenté. Certes, elles ont mis en place des dispositifs de gestion des risques avec des responsabilités parfois clairement définies, mais leurs composantes de contrôle interne, à savoir l'environnement interne, l'information et la communication, l'évaluation du risque et/ou le pilotage, devraient être renforcées.

Enfin, deux (02) directions opérationnelles évaluées ont un niveau de maturité du contrôle interne « De base ». Il s'agit de la DGESS et de la DGTD. Ces directions disposent d'une gestion des risques centralisée, menée sur une base annuelle, mais limitée et non standardisée et peu documentée. En conséquence, cette gestion des risques fait l'objet d'un reporting minimal.

Par ailleurs, aucune direction opérationnelle n'a été classée dans le niveau de maturité « Inexistant ».

**Tableau 18 : Synthèse des principales faiblesses et recommandations sur l'évaluation des dispositifs du contrôle interne**

N°	Principales faiblesses	Recommandations
<b>Environnement de contrôle</b>		
1.	Inexistence de code d'éthique et de déontologie	Elaborer un code d'éthique et de déontologie
2.	Inexistence de plan de formation et de développement des compétences	Elaborer un plan de formation et de développement des compétences du personnel
3.	Inexistence de plan stratégique	Elaborer un plan stratégique
4.	Inexistence d'outil de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences	Elaborer un outil de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
5.	Inexistence de mécanisme de reconnaissance des efforts du personnel (lettre de félicitation/décoration, etc.) et de sanction du personnel	Mettre en place un mécanisme de reconnaissance des efforts du personnel
<b>Evaluation des risques</b>		
6.	Inexistence de cartographie des risques	Elaborer une cartographie des risques, assortie d'un plan de mitigation des risques
7.	Inexistence de dispositifs de suivi de la gestion des risques	Mettre en place un dispositif de suivi de la gestion des risques
<b>Activités de contrôle</b>		
8.	Inexistence d'activités de contrôle interne	Mettre en œuvre le contrôle intégré de supervision
9.	Inexistence de rapport d'inventaire périodique	Produire les rapports d'inventaire périodique
10.	Inexistence de rapport périodique de performance	Produire les rapports périodiques de performance
11.	Inexistence de référentiel interne des délais de traitement des opérations et des actes	Elaborer un référentiel des délais de traitement des opérations et des actes
<b>Informations et communication</b>		
12.	Inexistence de plans de communication interne et externe	Concevoir un plan de communication interne
		Concevoir un plan de communication externe
13.	Inexistence de stratégie de communication	Elaborer une stratégie de communication
<b>Pilotage</b>		
14.	Inexistence d'évaluation du contrôle interne des structures	Evaluer le contrôles interne des structures assortis de rapports

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

## II.2. Suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures

L'IGF a assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures à travers des missions de vérification sur place et des correspondances adressées aux entités auditées pour requérir la situation de mise en œuvre des recommandations formulées.

**En 2022, le suivi a concerné quarante-huit (48) structures pour lesquelles mille soixante-treize (1073) recommandations ont été formulées. Sur ces recommandations, six cent quatre-vingt-onze (691) ont été mises en œuvre, soit un taux de 64,40%.**

## **QUATRIEME PARTIE :**

# **ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LE FAUX, LA FRAUDE ET LA CORRUPTION**

Cette partie traite des activités des Comités Anti-Corruption (CAC) du MEFP et de celles liées à la supervision desdits comités assurées par l'IGF dans la lutte contre le faux, la fraude et la corruption.

## CHAPITRE I : ACTIVITES DES CAC

Ce chapitre traite de l'état des lieux des CAC, de leurs modes de saisine et des activités réalisées en 2022.

### I.1. ETAT DES LIEUX ET MODES DE SAISINE DES CAC

Conformément à l'arrêté n° 2019-0581/MINEFID/IGF du 31 décembre 2019, portant création, attributions, composition et fonctionnement des Comités Anti-corruption du MINEFID, des Comités Anti-corruption (CAC) ont été mis en place au sein des structures du MEFP.

#### I.1.1. Etat des lieux

Le nombre de CAC est passé de vingt (20) en 2021 à vingt-cinq (25) au 31 décembre 2022. Ces CAC exercent leurs activités dans les structures ci-après :

- la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- la Direction Générale des Douanes (DGD) ;
- la Direction Générale du Budget (DGB) ;
- la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
- la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) ;
- l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) ;
- la Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'Etat (DGAIE) ;
- la Direction Générale de l'Économie et de la Planification (DGEP) ;
- le Fonds Burkinabè de Développement Économique et Social (FBDES) ;
- la Direction des Marchés Publics (DMP) ;
- la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) ;
- la Direction Générale du Développement du Territoire (DGDT) ;
- la Direction de la Gestion des Finances (DGF) ;
- la Direction du Développement Institutionnel et de l'Innovation (DDII) ;
- la Direction Générale des Services Informatiques (DGSI) ;
- la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ;
- le Secrétariat Permanent du Comité National de Politique Économique (SP-CNPE) ;

- le Secrétariat Permanent pour la Promotion de l'Inclusion Financière (SP-PIF) ;
- le Secrétariat Permanent de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (SP-ITIE);
- la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF) ;
- l'Ecole Nationale des Douanes (END) ;
- l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE) ;
- le Bureau Comptable Matière Principal (BCMP) ;
- la Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude (CNLF).

Ces CAC sont animés par des représentants des inspections techniques, des cellules de contrôle interne, du personnel, des services des ressources humaines et des syndicats.

### **I.1.2. Modes de saisine des CAC**

Toute personne victime ou témoin de corruption peut déposer une dénonciation ou plainte auprès du CAC des structures du Ministère. Les dénonciations peuvent se faire à travers plusieurs canaux :

- le déplacement en personne du dénonciateur ou de son envoyé pour déposer sa dénonciation auprès du président ou d'un membre du CAC de la direction concernée ;
- l'utilisation des boîtes à idées dédiées au CAC dans les espaces aménagés à l'entrée des structures où le CAC existe et dans le hall des guichets pour les structures ouvertes au public ;
- l'envoi d'un courrier sous plis fermé adressé au président du CAC des différentes structures ;
- l'envoi de message par courriel aux adresses mails des CAC des structures concernées ;
- l'appel téléphonique au numéro vert des CAC des structures concernées.

Vingt (20) CAC disposent de numéros verts récapitulés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 19 : Numéros verts des CAC**

N°	Comité Anti-corruption	Date de création	Numéro vert
1.	DGD	2012	80 00 13 02
2	DG-CMEF	2012	80 00 13 03
3	DGB	2012	80 00 13 04
4	DGI	2012	80 00 13 05
5	DGTCP	2012	80 00 13 06
6	INSD	2013	80 00 13 07
7.	DGAIE	2017	80 00 13 08
8	DGEP	2017	80 00 13 09
9.	FBDES	2017	80 00 13 10
10	DMP	2017	80 00 13 11
11.	DGF	2020	80 00 13 12
12.	DGCOOP	2020	80 00 13 14
13.	DGDT	2020	80 00 13 15
14.	DGSI	2021	80 00 13 16
15.	DDII	2021	80 00 13 17
16.	CENTIF	2021	80 00 13 18
17.	SP-CNPE	2021	80 00 13 19
18.	SP-PIF	2021	80 00 13 20
19.	SP-ITIE	2021	80 00 13 21
20	DRH	2021	80 00 13 22

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

En tant que structure de coordination, l'IGF dispose également d'un numéro vert qui est le 80 00 13 23. En outre, le processus d'acquisition de numéros verts au profit des CAC de l'ENAREF, l'END, l'AJE, du BCMP et la CNLF créés en fin 2022 est en cours.

## I.2. ACTIVITES REALISEES PAR LES CAC

Au cours de l'année 2022, les CAC ont mené des activités d'information et de sensibilisation au profit des agents et des usagers du ministère aussi bien au niveau central que dans les structures déconcentrées.

### I.2.1. Activités d'information et de sensibilisation au profit des agents

Au 31 décembre 2022, quatre-vingt-huit (88) sessions d'information et de sensibilisation ont été tenues par les CAC au sein de leurs structures respectives. Ces activités ont concerné les agents des structures centrales et déconcentrées.

La situation des activités réalisées par CAC est récapitulée dans le tableau suivant :

**Tableau 20 : Situation des sessions d'information et de sensibilisation au profit des agents**

N°	CAC	Nombre de sessions réalisées
1	CAC/DGTCF	39
2	CAC/DGB	09
3	CAC/DGD	12
4	CAC/DGCMEF	03
5	CAC/INSD	01
6	CAC/DGAIE	03
7	CAC/DMP	03
8	CAC/DGF	04
9	CAC/DGCOOP	04
10	CAC/DGDT	02
11	CAC/SP-CNPE	03
12	CAC/DRH	05
<b>Total</b>		<b>88</b>

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

## 1.2.2. Activités d'information et de sensibilisation au profit des usagers

La campagne médiatique édition 2022 a été lancée le 1<sup>er</sup> décembre 2022 par Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et a mobilisé tous les CAC du MEFP. Elle s'est poursuivie dans sept (07) chefs-lieux de régions à savoir Ouagadougou (Centre), Koudougou (Centre-Ouest), Bobo-Dioulasso (Hauts-Bassins), Banfora (Cascades), Ziniaré (Plateau central), Manga (Centre-Sud) et Tenkodogo (Centre-Est).

Au cours de la campagne, soixante-douze (72) sessions de sensibilisation ont été tenues dans quarante (40) structures et un effectif de quatre mille quatre cent soixante-deux (4 462) usagers a été sensibilisé.

La situation des sessions d'information et de sensibilisation au profit des usagers est retracée dans le tableau ci-après.

**Tableau 21 : Situation des sessions d'information et de sensibilisation au profit des usagers**

	Centre	Hauts-Bassins	Centre-Ouest	Cascades	Centre-Sud	Plateau-central	Centre-Est	Total
Nombre de structures	16	06	04	02	04	04	04	40
Nombre de sessions	32	18	04	06	04	04	04	72
Usagers Hommes	1 470	770	390	294	80	144	183	3 331
Usagers Femmes	453	252	152	132	28	45	69	1 131
<b>Total</b>	<b>1 923</b>	<b>1022</b>	<b>542</b>	<b>426</b>	<b>108</b>	<b>189</b>	<b>252</b>	<b>4 462</b>

*Source : Equipe de rédaction du RGAA*

Par ailleurs, cinq cent quarante-quatre (544) usagers ont été sensibilisés en marge des sessions de sensibilisation des CAC à la DGTCP (287), au FBDES (107) et à la DGCOOP (150) au profit des agents.

## **CHAPITRE II : ACTIVITES DE COORDINATION ET DE SUPERVISION DE L'IGF**

Structure en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption au sein du MEFP, l'IGF assure la coordination et la supervision des CAC.

### **II.1. Activités de coordination**

A ce niveau, les activités menées ont trait à :

- la mise en place de cinq (05) CAC au sein de l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE), de la Coordination Nationale de lutte contre la Fraude (CNLF), du Bureau Comptable Matière Principal (BCMP), de l'Ecole Nationale des Douanes (END) et de l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF) ;
- l'élaboration du rapport général d'activités 2021 des CAC ;
- la tenue de la session annuelle du cadre de concertation entre le MEFP et les CAC élargie aux premiers responsables des structures les abritant ;
- la tenue des quatre (04) sessions trimestrielles du cadre de concertation statutaire entre l'IGF et les CAC ;
- l'organisation d'une session de formation sur des thématiques liées à la corruption au profit des membres des CAC ;
- l'organisation de la campagne médiatique édition 2022 de sensibilisation sur la corruption au profit des usagers dans sept (07) chefs-lieux de régions ;
- le suivi de l'élaboration des référentiels et outils de lutte contre la corruption au sein du MEFP.

### **II.2. Activités de supervision**

L'objectif général de la mission de supervision est de s'assurer de l'effectivité de la tenue des sessions d'information et de sensibilisation au profit des agents ainsi que de l'appropriation du message transmis.

De façon spécifique il s'agit :

- de vérifier la tenue effective des sessions d'information et de sensibilisation ;
- d'apprécier l'appropriation des notions de corruption par les agents ;
- d'évaluer l'impact réel des campagnes de sensibilisation auprès des agents ;
- d'échanger avec les agents sur la corruption ;

- de recueillir les préoccupations, propositions et suggestions formulées par les agents en vue de lutter contre la corruption au sein de la structure.

Au cours de l'année 2022, trois (03) missions d'évaluation des activités de sensibilisation et d'informations au profit des agents menées par les CAC-DGTCP et CAC-DGEP ont été réalisées.

Ces évaluations se sont déroulées au sein des structures suivantes :

- la Trésorerie Régionale du Plateau-Central ;
- la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Ouest ;
- la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification des Hauts-Bassins.

La synthèse des résultats de l'évaluation est retracée dans le tableau ci-après.

**Tableau 22 : Synthèse des résultats de l'évaluation des activités de sensibilisation**

Structure concernée	Connaissance de l'existence du CAC- (%)	Bonnes notions sur la corruption (%)	Agents sensibilisés (%)	Opinions favorables sur les actions menées par les CAC (%)
Trésorerie Régionale du Plateau Central (Ziniaré)	57,14	85,71	57,14	50
Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Ouest (Koudougou)	87,50	100	75	100
Direction Régionale de l'Economie et de la Planification des Hauts Bassins (Bobo-Dioulasso)	83,33	83,33	66,66	100

**Source** : Equipe de rédaction du RGAA

Image 3 : Cérémonie de lancement de la campagne de sensibilisation au profit des usagers



Image 4 : Cérémonie de lancement de la campagne de sensibilisation au profit des usagers



## CONCLUSION

L'Inspection Générale des Finances a réalisé une performance de 91,11% en 2022 jugée « Excellente ». En effet, elle a procédé :

- aux audits de deux cent quarante-neuf (249) marchés publics et quatre-vingt-deux (82) baux administratifs ;
- au contrôle de la gestion financière et comptable de cinq (05) postes de péage ; de dix (10) Etablissements Publics de l'Etat et Fonds Nationaux, de dix (10) projets et programmes ;
- au contrôle de la gestion des cantines scolaires financées par les ressources transférées de l'Etat au titre des années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 dans onze (11) communes ;
- au contrôle de la gestion financière et comptable de cinq (05) Sociétés d'Etat.

Elle a également réalisé neuf (09) missions d'investigations sur saisine et seize (16) missions d'appui, procédé à l'élaboration des cartographies des risques du processus de recouvrement des recettes du bureau principal des douanes de Ouaga route et du processus de recouvrement des recettes à la Recette Générale.

Par ailleurs, l'IGF a procédé à l'évaluation des dispositifs du contrôle interne de cinq (05) structures du Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques (MTDPCE), au suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures et à la coordination et la supervision des activités d'information et de sensibilisation réalisées par les Comités Anti-Corruption du ministère en charge des finances.

Les résultats des missions diligentées ont révélé des irrégularités et des faiblesses. Des recommandations ont été formulées pour juguler les faiblesses décelées.

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs de second rang assignés à l'Inspecteur Général, l'IGF a tenu des rencontres statutaires et pris part aux cadres de concertation statutaires ordinaires et extraordinaires du ministère en charge des finances.

Elle a bénéficié de diverses formations au profit du personnel d'appui et des Inspecteurs des finances.

En vue de renforcer le climat social au sein de la structure, elle a procédé à un accompagnement des agents lors des événements sociaux. A ce titre, une cérémonie a été organisée pour dire au revoir aux collaborateurs admis à la retraite ou affectés à d'autres postes de responsabilité.

En perspectives, l'IGF poursuivra le renforcement de sa collaboration avec ses partenaires et les autres structures de contrôle en vue d'accomplir au mieux ses missions.

Image 5 : Equipe de la mission de rédaction du RGAA 2022 de l'IGF avec l'Inspecteur général des Finances devant les bureaux de la Direction Régionale des Impôts du Centre-Ouest



De gauche à droite (accroupis) : **TIGASSE** Anique Joseph (Chauffeur), **GUISSOU** Vincent, **SANKARA** Félix Gualbert

De gauche à droite (debout 1<sup>ère</sup> ligne) : **SANWIDI** Bruno, **YAKA** Edith Clémence, **KONE** Cheick Sidi Mohamed (IGF), **DJIGUIMDE** Nebnoma Eric Arcadius, **ZONGO/KARAMBIRI** Odile Valérie, **GOROU** Djibélérou,

De gauche à droite (debout 2<sup>ème</sup> ligne) : **BAKYONON** Dieudonné, **DIALLO** Soabou, **DAO** Boureima

**Image 6 : Mission de supervision de l'Inspecteur Général des Finances avec l'équipe de la mission de rédaction du RGAA 2022**





